

AU COMITÉ TECHNIQUE DU MARDI 24 NOVEMBRE 2020

Ce compte rendu fait état des positions de vos représentants CGT pour chaque point à l'ordre du jour. Vos représentants CGT présents étaient : François Le Douarin, Éric Kargès, Ary Comuce, excusée : Sandrine Richel.

En début de séance, nous demandons la parole pour indiquer que les documents ne nous sont pas fournis dans les délais réglementaires (10 jours). La première version - **non finalisée** - du Plan de continuité de l'administration (PCA), nous a certes, été donnée le 12 novembre, mais nous avons reçu la dernière version de ce document le 19 novembre, après la séance du CHSCT, soit 5 jours avant le CT du 24 novembre. Nous avons déjà signalé qu'il fallait nous communiquer que des versions définitives de document.

Le DGS salue le travail fourni par les services de la ville dans cette période de crise et ne comprend pas que nous parlions encore du délai de la transmission des documents. Il interprète cette remarque de la CGT comme une volonté d'obstruction de forme de notre part au détriment du fond. Il évoque le fait que nous ayons, lors du CT de septembre, abordé le même point de vue.

Nous répondons qu'il est nécessaire que nous ayons le temps suffisant pour traiter les documents remis dans une version définitive et que notre positionnement n'est pas qu'une question de forme, comme allons le voir plus loin lors de la réunion.

1) Approbation du compte rendu de la séance du 29 septembre (avis)

Nous avons demandé que soit modifié le point concernant le rapport de la collectivité (REC) car dans le compte rendu de la ville, il n'est nullement indiqué que la CGT s'est prononcée pour émettre un avis défavorable en raison de manques importants d'informations obligatoires ; ce qui a donné lieu de notre part à la remise d'un document portant 88 points et au report de l'examen du REC en décembre ([voir compte rendu sur notre site](#)).

Avis des représentants du personnel : favorable sous réserve des modifications demandées pour la CGT, favorable pour la FSU

2) Projet de mise en place des lignes directrices de gestion relatives à la promotion interne (avis)

Suite à la réforme dite de « Transformation de la Fonction publique » du 6 août 2019, les collectivités ont l'obligation de passer en CT l'un des aspects de cette loi, à savoir les lignes directrices relatives à la promotion interne, avant le 30 novembre 2020.

Rappelons qu'il existe deux méthodes d'évolution de carrière qui sont souvent confondues : la promotion interne et l'avancement de grade.

Cette loi entraîne le fait que désormais ce n'est plus la CAP qui statue sur les promotions internes, mais les Centres de Gestion (pour nous, il s'agit du CIG Petite couronne).

Une concertation a eu lieu entre les représentants syndicaux élus à la Cap et le CIG et les DRH des collectivités, afin d'arriver à un projet qui est proposé sur toutes les collectivités du périmètre de la petite couronne (360 communes).

La fédération CGT du service public a validé la démarche.

Pour la promotion interne, la ville établit la liste des agents qui seront communiqués au CIG. Vos représentants CGT ont demandé que toutes les personnes qui pouvaient être statutairement promouvables soient automatiquement mis sur la liste. Le DGS nous répond que la sélection des agents effectuée par la ville est légitime. Il serait illusoire, selon lui, de transmettre tous les

agents promouvables, sachant que ce serait les desservir car certains n'auraient aucune chance d'être promus.

La FSU a demandé si les formations étaient prises en compte comme critère de sélection pour la promotion interne, sachant que les formations n'ont pas pu se dérouler normalement cette année, à cause de la crise sanitaire.

La DRH a répondu que la collectivité prendrait en compte cette situation pour ne pas sanctionner les agents.

Suite à une formation à laquelle nous avons participé, la CGT a demandé à la DRH de contacter le CIG pour savoir si les formations annulées pourraient donner lieu à l'attribution de points dans les candidatures de promotion interne.

Avis des représentants du personnel : favorable pour la CGT, favorable pour la FSU

3) Plan de continuité de l'administration (PCA) (avis)

La CGT, lors de la présentation en CHSCT, avait donné un avis défavorable, pour deux raisons :

Certains points d'information étaient manquants dans le PCA, notamment, les indicateurs de jauge de personnes admises dans les vestiaires et le protocole de désinfection de l'entreprise de nettoyage.

L'autre raison de cet avis défavorable, était que le CHSCT s'est tenu dans des conditions désastreuses, sans que vos représentants CGT puissent s'exprimer, puisqu'ils n'ont pas eu les moyens techniques de mener la visioconférence dans de bonnes conditions et, tel qu'indiqué au début du présent compte rendu, une fois encore, les documents ont été envoyés aux représentants du personnel 3 jours avant.

Nous constatons que les deux points déjà mentionnés (jauge et protocole de l'entreprise de nettoyage) n'étaient toujours pas renseignés dans la dernière version du PCA remise au CT.

Il nous est indiqué que le conseiller de prévention sera chargé de passer dans les services pour l'affichage des jauges.

Avis des représentants du personnel : abstention pour la CGT, favorable pour la FSU

4) calendrier prévisionnel des prochaines instances (avis)

Avis des représentants du personnel : favorable pour la CGT, favorable pour la FSU

Les documents transmis par l'employeur aux représentants du personnel, lors des Comités Techniques, sont consultables par tous les agents qui nous en font la demande. Pour cela, venez nous rencontrer au 82 bis, avenue Pasteur, pendant nos permanences, le mardi de 9 à 17 heures et le jeudi de 14 à 17 heures.

Pour être plus fort ensemble, je me syndique à la CGT

Nom :

Prénom :

Service :

Téléphone :

Email :

À déposer dans la boîte aux lettres du syndicat au 82bis avenue Pasteur ou à remettre à un militant.